



Craintes, interrogations et observations des professionnels concernant la modification décrétale en matière d'éducation sexuelle à l'école

Par Annick Faniel

Manque de critères et de précisions dans le décret

Une des premières interrogations concerne les modalités d'application du décret et de la définition des animations. Ainsi les Fédérations des Centres de Planning Familial¹ « se réjouissent » de l'avancée que représente la modification du décret : « L'éducation à la sexualité est porteuse d'enjeux majeurs tant en termes de santé publique que de projet de société »², mais parallèlement, elles s'interrogent sur les modalités du décret : « *bien que nous soyons heureux de cette avancée décrétole, nous observons que toute latitude est laissée aux établissements scolaires. Quels sont les critères qui permettent de dire que l'école remplit ses obligations en la matière? Ca reste une coquille vide...* » (Coordinatrice de la Fédération des Centres de Planning Familial des FPS).

La Fédération des Associations de Parents de l'Enseignement Officiel (FAPEO)³ pose la question du contenu de la matière et de son contrôle : « *Qu'est-ce qu'on va y mettre ?* » ... « *et il faut savoir quel type de contrôle il y aura. Tous les enfants n'ont pas le même âge, le même regard... Il faut une correspondance à l'âge de l'enfant, une vision commune des pratiques* ».

En effet, cette modification du décret pose la question sensible du choix des thèmes ou de la matière proposée, mais aussi de la façon dont elle sera abordée et par qui.

¹La Fédération des centres de planning familial des FPS (FCPF), La Fédération Laïque des Centres de Planning Familial (FLCPF), La Fédération des Centres Pluralistes de Planning Familial, le Centre d'Action Laïque (CAL).

²In <http://www.7sur7.be/7s7/fr/1523/Famille/article/detail/1461015/2012/06/27/L-education-a-la-sexualite-a-l-ecole-rejouit-les-centres-de-planning-familial.dhtml>

³<http://www.fapeo.be/la-fapeo/>

Dernière consultation des sites internet le 19 avril 2013.

Le rôle de l'école et la qualité des intervenants

La place et le rôle de l'école ainsi que celui de l'enseignant représentent une autre source de questions.

1) L'école : Multiples sollicitations

« L'école est trop sollicitée, du coup elle refuse, elle se ferme. Mais elle ne freine pas, elle a des priorités » ... « Il y a ce mythe de l'école qui va résoudre tous les problèmes de la société, elle est envahie de propositions. » *Cabinet de la Ministre de l'Enseignement*⁴.

Pour le Cabinet, il s'agit de favoriser la multiplication des possibles et d'inscrire avant tout l'éducation sexuelle dans la durée : « *l'éducation sexuelle traverse les matières et s'inscrit dans la durée* ». Il pose ainsi diverses questions :

- les sollicitations permanentes adressées aux établissements scolaires, ces derniers ne pouvant pas répondre à toutes les demandes et établissant leurs priorités d'action selon la réalité de leur terrain, de leur culture scolaire ;
- le rapport entre l'école et les acteurs extérieurs, ces derniers pouvant apporter leur expérience de terrain et collaborer avec l'école ;
- l'utilité des animations ponctuelles pour lesquelles il n'y a généralement pas de suivi, les animations étant généralement financées à la séance. Le Cabinet insiste sur l'importance de l'avant et l'après d'une animation ;
- le contenu de la matière et la complexité de son intégration ou de son développement, celle-ci étant transversale à l'ensemble des cours et de la matière scolaire donnée.

2) Le rôle et la place de l'école

2.1) l'école-relais

Selon la FAPEO, dont nous avons rencontré une représentante et porte-parole des parents, l'école peut être un lieu favorable à l'éducation sexuelle, notamment dans le fait qu'elle forme un « relais » avec la famille : « *L'EVRAS, c'est intéressant que ça se fasse à l'école pour que ce soit fait pour toute une série d'enfants qui n'ont pas les informations dans leur famille* » (FAPEO). L'école peut ainsi offrir une distance affective, elle peut éventuellement permettre une expression plus libre de l'élève et être plus neutre quant aux valeurs qui sous-tendent les relations. Pour la FAPEO, il s'agit dès lors de former une « alliance » entre les familles et l'école.

Notons cependant un malaise relatif au manque de concertation, observé par la FAPEO, entre l'école et les parents : « Peu d'écoles expliquent aux parents ce qui sera fait. Il y a un malaise. La réalité, c'est que, très souvent, les formations sont faites dans le dos des parents. Il y a une vigilance de la part des parents » (FAPEO). Selon la FAPEO, les parents souhaiteraient en savoir un peu plus sur ce qui se passe pendant ces animations : quelles sont les préoccupations des élèves, les désirs, les peurs qu'ils et elles expriment lors de ces quelques heures ? Quels indices laissent-ils aux parents pour mieux les comprendre, eux qui n'assistent pas à leurs discussions ?

⁴Ce constat a également été relevé par la FAPEO.

L'UFAPEC⁵, favorable à la modification décrétole et travaillant avant tout dans la confiance avec l'école, nous confie « *ne pas rencontrer de malaise et de manque de concertation entre les parents et l'école. L'EVRAS est d'abord la responsabilité des parents qui inscrivent par la suite leur(s) enfant(s) dans une école dont le projet éducatif correspond à leurs desideratas* » (interview du Secrétaire Général de l'UFAPEC).

2.2) l'école-contrôle

Le fait que les animations se déroulent dans les murs de l'école peut être gage de sécurité et d'apaisement pour les parents. L'école représente « *une forme de contrôle dont il est cependant important de définir les critères. Mais partir de l'école c'est un relais et un contrôle* » (FAPEO).
« *L'école est un lieu de formation et d'émancipation. Il y a la liberté pédagogique mais il faut aussi tenir compte et spécifier les intentions et les balises* » (FAPEO).

3) Intervenant extérieur ou professeur/instituteur ?

3.1) Importance de l'animation en milieu scolaire pour de meilleures balises

L'école peut également générer des craintes telles que le choix des intervenants et la matière proposée : « *Il n'y a pas de confiance spontanée, il n'y a pas de garantie parce que c'est fait par des professionnels à l'école. Il faut une coordination et une supervision. S'il y a un comportement inadéquat ? Ceux qui donnent la formation, quelles sont leurs propres limites ?* » ... « *la vigilance des parents se fait aussi par rapport aux Centres de Planning Familial* » (FAPEO).

L'école constitue cependant un espace « *mesurable* » et « *contrôlable* », de sorte qu'elle génère une « *balise* » en matière d'intervention : « *Un jeune dans un planning n'est pas accompagné par un autre adulte, l'importance du relais de l'école permet la présence d'un autre adulte* ». La FAPEO insiste dès lors sur la nécessité de vigilance et de contrôle de l'école en matière d'intervention.

Cette vigilance peut être mise en lien avec le contexte de peur toujours prégnant des suites de l'affaire Dutroux (1996). « De nombreux programmes de prévention des abus sexuels ont vu le jour après cette affaire. Ceux-ci, pour la plupart, répondaient à une demande dans l'urgence. Ces démarches éducatives pour « apprendre à dire non », sur les bons et les mauvais touchers, ... partant d'une bonne intention, se sont avérées présenter des effets secondaires indésirables : on n'y présente souvent aux enfants qu'une sexualité morbide et menaçante.

La sexualité adulte y est « cachée », peu claire, elle ne peut que prêter à confusion. Le monde y est souvent montré comme dangereux, les adultes y sont représentés comme inquiétants. Par ailleurs, les enfants y sont présentés comme des êtres asexués, incapables de prendre une décision, de réfléchir, de sentir, de penser, de juger.

Parler des abus sexuels de cette manière renvoie un message où toute forme de sexualité est mauvaise, où le simple fait de toucher un enfant est suspect. Le message ainsi véhiculé peut être anxiogène⁶. Les enfants se sont ainsi vus surprotégés, ayant peu la possibilité de prendre des risques, de mettre en valeur leurs capacités et de développer leur liberté. Une certaine immaturité de la part de l'enfant a ainsi été véhiculée et généralisée.

⁵Union Francophone des Associations de Parents de l'enseignement catholique asbl

⁶« *Comment bien traiter la sexualité des enfants* », Yapaka, p.18 :

http://www.yapaka.be/sites/yapaka.be/files/comment_bien_traiter_sexualite_des_enfants.pdf

De manière générale, on constate une volonté d'information et de concertation de la part des parents ainsi que le souhait de l'élaboration d'un consensus entre les différentes parties concernées à propos du projet pédagogique.

3.2) Confidentialité, neutralité, continuité

Les Centres de Planning Familial, intervenants extérieur en matière d'éducation sexuelle depuis plusieurs années⁷, dans les murs de l'école comme dans les centres de planning, insistent sur la « neutralité » de la relation au sein d'une animation : « *Une animation n'est pas un cours où il y a des bons points et des mauvais points. Il ne faut pas une relation d'autorité. C'est pourquoi ce n'est pas le job des professeurs ou des instituteurs* ». La Fédération FPS favorise, quant à elle, l'intervention extérieure, « adaptable » aux élèves et pouvant se dérouler au dedans ou au dehors de l'établissement scolaire, les animations pouvant alors parfois « déboucher sur une continuité du dialogue de façon plus personnalisée et confidentielle dans un centre de planning » (Coordinatrice des FPS).

Des réalités de terrain différentes

Face aux différences de terrain, le Cabinet de la Ministre de l'Enseignement privilégie « *un accompagnement de l'école par les partenaires* ». Ces derniers sont, par exemple, les Centres de Planning Familial, les Centres PMS, PSE, les AMO, les Maisons de jeune, l'asbl Arc-En-Ciel, la FAPEO, l'UFAPEC...

Selon le représentant du Cabinet de la Ministre de l'Enseignement, ces différents partenaires apportent les connaissances et l'expérience de leur terrain en matière d'éducation sexuelle, selon leur approche et leurs compétences. Il s'agit, dès lors, selon lui, de tenir compte de ses partenaires et de développer un travail commun.

Ses propos rejoignent la volonté exprimée par la majorité des professionnels que nous avons rencontrés (FAPEO, Fédération des Centres de Planning Familial, Arc-En-Ciel Wallonie, SEGEC, AMO) de former une cellule de travail. Ainsi, les professionnels insistent sur l'importance d'associer les acteurs de terrain dans le processus de généralisation de l'EVRAS.

⁷« Les centres de planning familial bénéficient de plus de trente ans d'expérience en la matière, ont des animations dans leurs missions décrétales et couvrent l'ensemble du territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles » : in <http://www.7sur7.be/7s7/fr/1523/Famille/article/detail/1461015/2012/06/27/L-education-a-la-sexualite-a-l-ecole-rejouit-les-centres-de-planning-familial.dhtml>

Conclusion

Une modification du décret « Missions » votée en juillet 2012 oblige l'intégration de l'éducation sexuelle au sein des établissements scolaires, dès l'école maternelle et primaire. Cette modification est signe d'encouragement et source de satisfaction pour les différents acteurs partenaires en la matière qui y voient une avancée, après des années de débat sur la question.

Toutefois, la modification décrétole, visant la généralisation de l'éducation sexuelle, reste floue et continue de poser des questions relatives à la matière et à la façon dont elle sera assurée. Un manque de définition et de précision de la modification décrétole est soulevé par les différents partenaires cités dans notre article.

Ces derniers, confrontés à des réalités de terrain différentes, expriment leur volonté d'apporter leur expérience à travers une cellule de travail et, dès lors, de définir plus précisément le décret « Missions » en matière d'éducation sexuelle. Leur volonté s'adresse aux différents cabinets qui ont en charge cette matière.

Annick Faniel

Avec le soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles

